

Mercredi, 11 mars 2015

Quand le silence est monnayable

Au Québec, on se targue sans cesse de vivre dans l'une des sociétés les plus démocratiques au monde. Ici chacun est libre de débattre, de s'exprimer et de manifester : « Toute personne est titulaire des libertés fondamentales telles ..., la liberté d'opinion, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'association » (1975, c. 6, a. 3).

Dans la région de la Capitale-Nationale, il semblerait cependant qu'il y a quelques exceptions. Ainsi, certains groupes communautaires doivent choisir entre s'exprimer ou être financés!

En effet, à l'occasion de la Semaine d'actions dérangeantes qui se déroulait du 22 au 27 février, certains organismes communautaires autonomes (OCA) se sont fait apostropher par le député libéral de leur circonscription. Ce dernier a laissé entendre que des photos seraient prises sur les lieux des actions et que s'il reconnaissait des visages, les OCA concernés pourraient dire « bye bye » à leur financement. N'est-ce pas là un geste d'intimidation pour bâillonner les mouvements de contestations?

Monsieur Couillard, vous qui avez présidé le forum sur la lutte contre l'intimidation, qu'allez-vous faire pour que cette situation ne se répète pas? Il semblerait que vous ayez quelques « brebis perdues ». L'intimidation et la menace sont-elles devenues les seules armes face aux failles de vos projets de loi pour maintenir la majorité...silencieuse ? Semblerait que pour la région de Québec, cela soit la façon de faire de certains politiciens. D'où l'expression « le silence est d'or ».